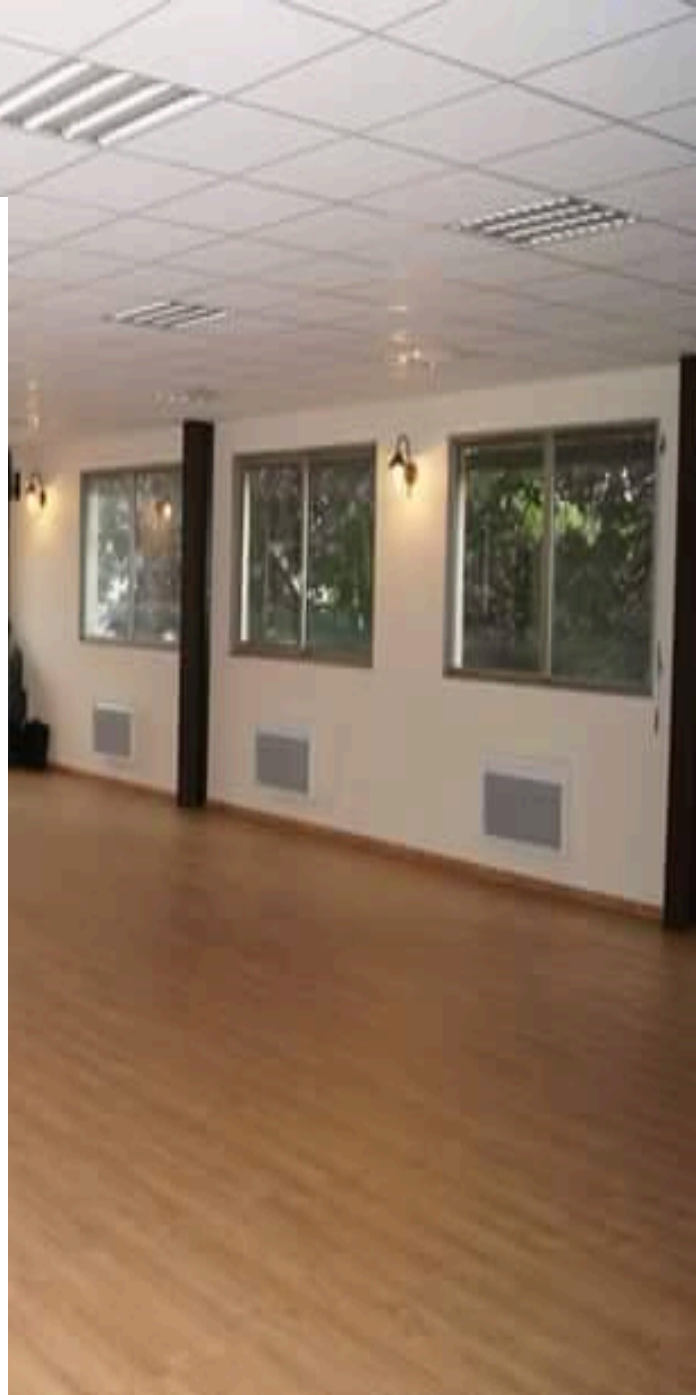


PROCOLE SANITAIRE BFD REPRISE D'ACTIVITÉS 2020

17 JUIN

JFF – BELLE FÉE DANSE

Créé par : Emmanuelle REVEL



PROCOLE SANITAIRE

REPRISE D'ACTIVITÉS DANSE

Juin 2020

La société JFF Belle Fée Danse, représentée par sa présidente Madame Emmanuelle REVEL, propose la mise en place d'un protocole sanitaire spécifique pour limiter les risques de propagation du coronavirus « COVID#19 » lors de la reprise de certaines activités au sein de l'école Belle Fée Danse sis à Palaiseau (91).

Ce protocole sanitaire, contraignant, est basé sur les recommandations sanitaires nationales fixées, en particulier celles des « gestes barrières » et les usages ou adaptations constatées depuis la mise en place des phases de déconfinement en zone dite « VERTE ».

Ce protocole vise à permettre une reprise d'activités encadrée dans les meilleures conditions sanitaires possibles pour le bien-être des élèves, clients et personnel d'encadrement, et tenter d'éviter la fermeture pure et simple de l'établissement.

***« La danse ne doit être l'occasion
de ne partager que du plaisir ! »***

Emmanuelle REVEL
Présidente JFF

REPRISE ENVISAGÉE DES ACTIVITÉS :

A partir du 29 juin 2020

LES PUBLICS CONCERNÉS :

Tous publics dont adhérents de la saison 2020

LES ACTIVITÉS PROPOSÉES :

- Danse individuelle
- Danse de « couple partenaire »

LIEUX DE PRATIQUE ENVISAGÉS :

Salle de danse de 250 m² (vestiaires collectifs et douches fermés)

Lieu(x) en extérieur appropriés (pouvant être soumis à l'autorisation préalable des autorités locales concernant l'occupation du domaine public)

DESINFECTION DES LOCAUX :

Les locaux seront désinfectés le 28 juin 2020 au plus tard par une société spécialisée à l'aide du produit **STERI-7 XTRA** (code produit CON1, CON5, CON20)

MODALITÉS MISES EN PLACE

Règles générales pour l'accueil et la présence au sein de l'école Belle Fée Danse :

- Respecter les gestes barrières et la distanciation dans les conditions définies
- Mise à disposition de distributeur automatique de gel hydroalcoolique à l'espace accueil, dans les salles de danse et de savon dans les sanitaires (avec serviettes à usage unique)
- Port de masque ou de visière obligatoire dans l'ensemble de l'établissement pour chaque personne.
- Interdiction d'accès aux vestiaires et certaines zones de l'établissement.
- Régulation d'accès aux sanitaires (douches interdites d'utilisation).
- Les portes non automatiques resteront ouvertes autant que possible pour éviter le contact avec les surfaces ou poignées.
- En cas de personne symptomatique, l'accès lui sera refusé et il sera invité à consulter un médecin.
- Affichage des consignes sanitaires dans les locaux et un rappel systématique à chaque nouvel arrivant.
- Le rappel des règles rappelant les conditions de reprise à l'ensemble des professeurs et membres de l'équipe.
- Organiser l'activité, intérieure ou extérieure, en veillant à faire respecter la distanciation physique entre les participants via des zones matérialisées.
- Utilisation d'un mobilier désinfecté avant toute utilisation : Portants, ceintres, chaises...
- Utilisation obligatoire par les pratiquants de leur propre équipement de protection individuelle (masque ou visière), de leur matériel de pratique (chaussures de danse), et de moyen d'hydratation (bouteille, gobelets, marqués par son utilisateur). Aucun échange de matériel entre pratiquants sans désinfection préalable.

- Enregistrement des coordonnées de chaque pratiquant dans un cahier de présence. L'école de danse s'engage à communiquer celui-ci aux services sanitaires qui en feraient la demande à visée épidémiologique.

Règles particulières et aménagements de la pratique imposés par le contexte sanitaire :

- Désignation d'un référent interne « Gestes barrières » pour veiller au respect des consignes sanitaires et d'organisation.
- Signalisation au sol de la distanciation minimum d'1 m entre les participants à l'extérieur de l'établissement avant la zone d'accueil (de la passerelle d'accès et jusqu'à la porte)
- Matérialisation de zones de danse de 4 m², chacune espacée de 1 mètre minimum.
- Effectif de danseurs/ses accueilli respectant la capacité maximum des zones de danse de 4m² en 2 groupes.
- Les effets personnels oubliés seront isolés dans des sacs plastiques.
- Le mobilier des espaces détente sera isolé de manière à ne pas être utilisé
- Aucun changement de partenaire durant les activités
- Mise en place d'un plan de circulation au sein de l'établissement pour éviter le croisement des groupes.
- Aération / ventilation des locaux par l'ouverture des 18 fenêtres de l'établissement.

Maîtrise des flux :

Plan de circulation et d'emplacement des distributeurs de gel hydroalcoolique au sein de l'école

Voir « **Protocole sanitaire BFD – Plan de circulation (Juin 2020)** » ci-après.

Déroulement des activités

- Chaque participant devra s'inscrire au préalable via les formulaires en ligne. A défaut la personne ne pourra pas participer à l'activité.
- L'accueil dans les locaux se fera au maximum 15 minutes avant le début des activités. Les participants devront attendre à l'extérieur en respectant 1 mètre de distance entre chaque personne. Les zones seront matérialisées au sol par des marques de peinture de couleur vive.
- Chaque personne sera invitée à se nettoyer correctement les mains dès l'entrée dans l'établissement à l'aide de gel hydroalcoolique mis à disposition et sera orientée vers la zone d'attente avant l'entrée dans la salle (en respectant le mètre de distance).
- Des dispositifs de rangement des effets personnels seront mis à disposition à l'intérieur de la salle. Ces dispositifs auront été désinfectés au préalable et seront remplacés entre chaque activité.
- Les participants se verront affecter une zone de danse spécifique et ne pourront en changer durant toute la session.
- A la fin de la session, les participants seront invités à récupérer leurs effets et à nouveau à se laver les mains à l'aide des distributeurs automatiques mis à disposition dans les salles.
- Le sens de circulation mis en place permettra aux participants terminant la session de ne pas croiser ceux qui arrivent pour la nouvelle session.
- Entre deux activités, les membres désignés de l'équipe se chargeront de remplacer ou désinfecter le matériel en place.
- A l'issue de chaque session les participants seront invités à ne pas rester dans les locaux et la sortie sera organisée de manière à ne pas croiser le groupe de la session suivante.
- Les parties communes seront désinfectées d'une journée à l'autre.

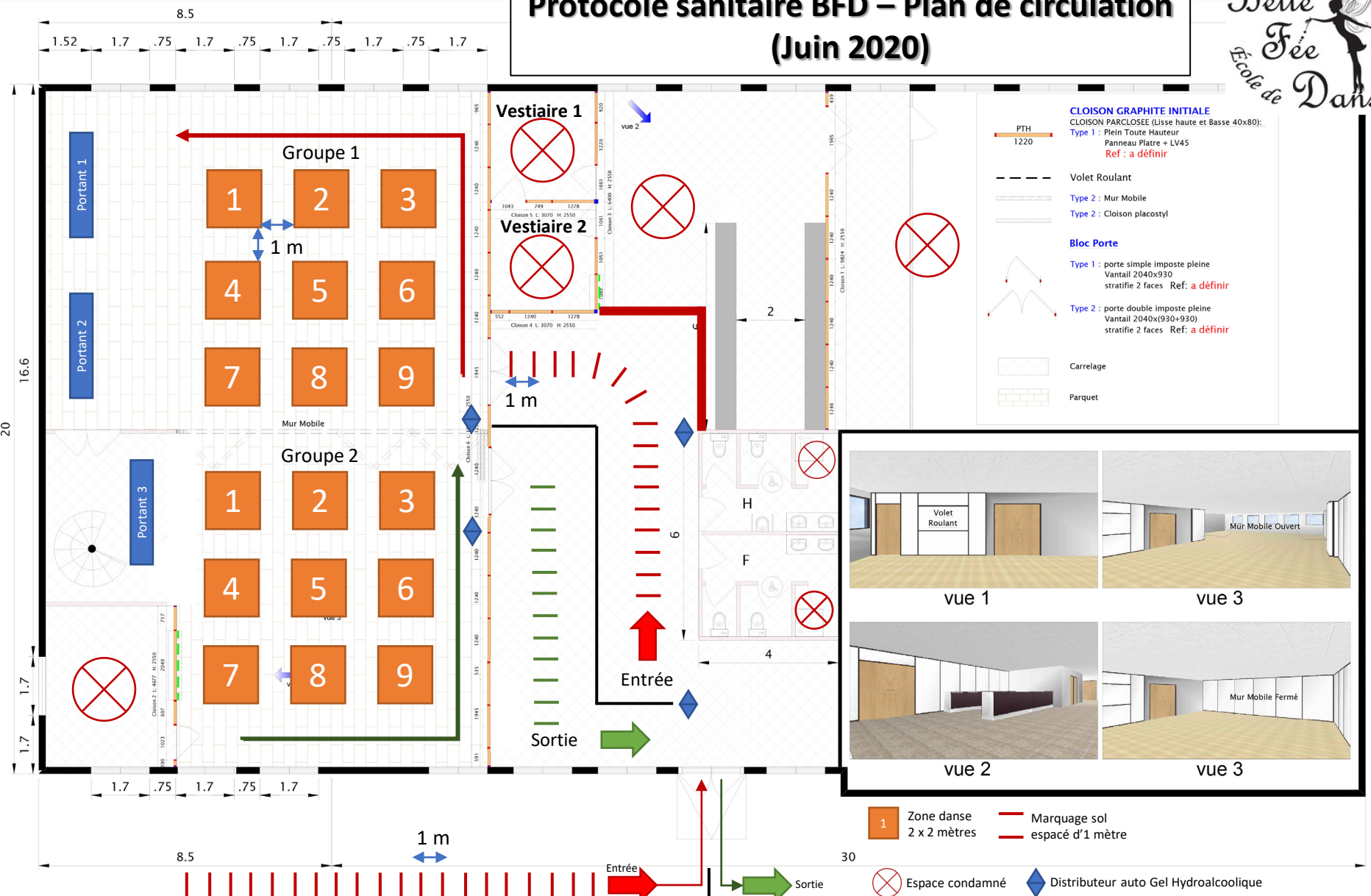
La direction de l'école Belle Fée Danse s'engage à faire respecter ce protocole sanitaire pour permettre une reprise des activités dans les meilleures conditions possibles.

Emmanuelle REVEL
Présidente JFF – BELLE FÉE DANSE

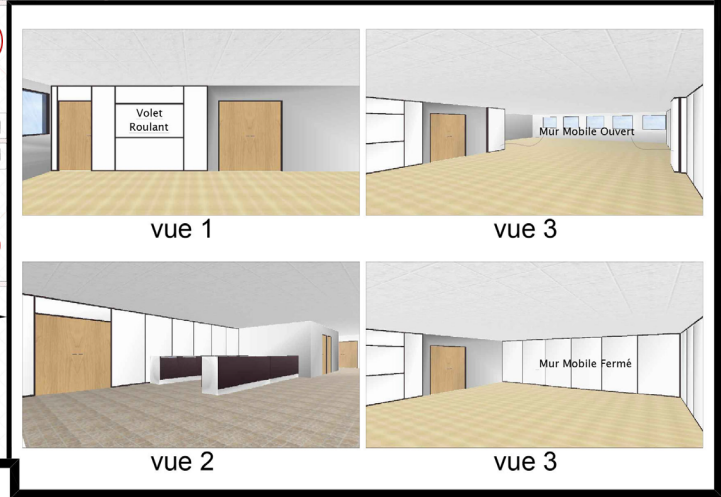
ANNEXE

Protocole sanitaire BFD – Plan de circulation (Juin 2020)

Protocole sanitaire BFD – Plan de circulation (Juin 2020)



- CLOISON GRAPHITE INITIALE**
CLOISON PARCLOSEE (Lisse haute et Basse 40x80):
Type 1 : Plein Toute Hauteur
Panneau Platre + LV45
Ref : a définir
- PTH 1220
- Volet Roulant
Type 2 : Mur Mobile
Type 2 : Cloison placostyl
- Bloc Porte**
Type 1 : porte simple imposte pleine
Vantail 2040x930
stratifié 2 faces Ref: a définir
Type 2 : porte double imposte pleine
Vantail 2040x(930+930)
stratifié 2 faces Ref: a définir
- Carrelage
Parquet



- 1 Zone danse 2 x 2 mètres
Marquage sol espacé d'1 mètre
Espace condamné
Distributeur auto Gel Hydroalcoolique

PHASE ETU

DWG solutions cloisons

Z.A de la Croix St Mathieu
Route de Bichailoux
28320 GALLARDON
WWW.groupedwg.com

Tel: 02 37 31 17 32
Fax: 02 37 84 16 33

Fichier: C:\Users\UBE2\Desktop\Belle Fée Danse\Belle Fée Danse Ind a.dwg
Ref Document:

AF000831 CLOIS DT1 A
Affaire Lot N° d'ordre Indice

Projet: **Belle Fée Danse**
4 Rue Léon Blum
91120 PALAISEAU

DT1
Date: 13/04/2015
Des: D.M